

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 mars 2020

Les pouvoirs publics se mobilisent pour les personnes vulnérables

Le préfet de région, en lien avec l'ARS, ouvre des centres d'hébergement pour les personnes sans-abri contaminées par le Covid-19

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, ouvrira dans les prochains jours, en lien avec l'agence régionale de santé et avec l'aide de la Ville de Paris deux centres d'hébergement dédiés à la prise en charge de personnes sans-abri contaminées par le Covid-19 et dont la situation ne nécessite pas une hospitalisation. D'autres centres de ce type ouvriront dans les prochaines semaines dans tout le reste de l'Île-de-France.

2 centres d'accueil et d'hébergement ouverts dans les prochains jours

Depuis plus de 10 jours, le préfet de région et ses services travaillent avec les équipes de l'ARS et la ville de Paris à la mise en place de centres dédiés aux personnes sans-abri, qui seraient contaminées par le Covid-19. Après conventionnement avec les opérateurs, 2 centres d'accueil et d'hébergement seront ainsi ouverts à :

- Paris dans le XIV^e arrondissement, jusqu'à 120 places dédiées aux familles
- Paris dans le XVIII^e arrondissement, 70 places pour adultes hommes isolés

Ils accueilleront des personnes sans-abri symptomatiques dont l'état ne nécessite pas d'hospitalisation. L'ouverture de ces centres vise à permettre à ces personnes - qui vivent soit à la rue, soit dans des structures d'hébergement d'urgence - de bénéficier d'une prise en charge en isolement, tout en diminuant les risques qu'elles contaminent autrui.

Ces personnes seront logées en chambre individuelle pendant 14 jours et bénéficieront d'un suivi de santé par du personnel habilité. En cas d'aggravation de leurs symptômes, elles seront transférées vers un centre hospitalier.

Deux centres vont également ouvrir prochainement à Nanterre (50 places) et à Argenteuil (40 places). Des travaux sont menés par les préfets de département, en lien avec l'ARS, pour qu'un centre adapté ouvre dans chaque département.

Une stratégie globale de protection des sans-abri face au Covid-19

La protection des personnes sans-abri face au Covid-19 fait l'objet d'une attention constante de la part des pouvoirs publics, qui ont d'ores et déjà mis plusieurs mesures en œuvre.

Conformément aux annonces du Président de la République, la trêve hivernale sera ainsi prolongée de deux mois. Dans ce contexte, le préfet de la région d'Île-de-France maintiendra ouvertes les 5 000 places jusqu'ici mobilisées dans le cadre du plan hiver, qui s'ajoutent aux 120 000 places d'hébergement d'urgence financées, tout le reste de l'année, par l'Etat en Île-de-France.

Une cellule de liaison et d'appui « précarité-Covid » qui associe la préfecture de la région d'Île-de-France, l'ARS, l'AP-HP et les partenaires associatifs a été mise en place. Elle permet de suivre l'évolution de la situation des personnes les plus vulnérables, de coordonner la réponse de l'Etat et de rappeler aux acteurs associatifs les mesures (déplacement, gestes barrières...) à mettre en œuvre dans leurs structures respectives.

Un renforcement des équipes mobiles sanitaires est, en outre, organisé, avec une montée en charge aussi rapide que le permet la disponibilité en personnels.

L'Etat et la mairie de Paris travaillent enfin, en lien étroit avec les associations pour assurer la pérennité de la distribution de l'aide alimentaire.

Les maraudes sociales et sanitaires se poursuivent grâce à l'engagement des structures associatives.

Parallèlement, des recherches de solutions afin d'assurer la mise à l'abri des personnes fragiles en situation de rue sont actuellement en cours avec les partenaires de l'Etat.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

[@Prefet75_IDF](#)